

Article 1 : Société organisatrice

DRIVALIA FRANCE, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 420 000 Euros, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro SIREN 488 421 116, dont le siège social se situe au 540 allée des Hêtres La Licorne Bâtiment B 69760 LIMONEST (ci-après « la Société Organisatrice »), organise pour la promotion de sa marque, RENT AND DROP, un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé : « **Concours Photo Golden Truck** » (ci-après « le Jeu » ou « Concours Photo Golden Truck »).

Article 2 : Durée du Jeu

Le jeu démarre à compter du 28 Juin 2024 à 10h00 et prendra fin le 10 Septembre 2024 à 17h00.

Article 3 : Principe du Jeu

La Société Organisatrice a décoré cinq (5) véhicules utilitaires de type « 20M3 hayon » avec le stickage spécifique reproduit ci-après (ci-après « Véhicule Logoté » :

10 000€ de cadeaux à gagner

Prenez ce camion en photo et partagez-la sur

Instagram Facebook Tiktok

#Goldentruck



Ces cinq (5) Véhicules Logotés circuleront normalement en France métropolitaine (Corse incluse) sur toute la durée du Jeu telle que déterminée à l'article 2 ci-avant.

Toute personne satisfaisant aux conditions de participation telles que définies à l'article 4 ci-après et désireuse de participer au Jeu doit prendre en photo l'un (1) de ces cinq (5) véhicules logotés **et** poster la photo sur son compte personnel Instagram, Facebook ou TikTok avec le hashtag « #goldentruck ».



Règlement jeu concours

Concours Photo Golden Truck

Mise à jour du 18/06/2024

Article 4 : Conditions de participation au Jeu

4.1. La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse).

La participation au Jeu est limitée à une (1) participation par foyer.

A ce titre, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

4.2. Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble du personnel de la Société Organisatrice et de ses Partenaires, ainsi que les membres de leur famille résidant dans le même foyer, et les personnes mineures.

4.3. Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du Jeu.

4.4. La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation pleine et entière et sans réserve du présent règlement et son application par les participants. Le non-respect dudit règlement entraîne la disqualification du participant.

4.5. Dans le cas d'un gain d'un bon d'achat pour une location de véhicule, le conducteur du véhicule devra respecter les conditions de location de la Société Organisatrice en étant âgé de plus de vingt et un (21) ans et titulaire du permis de conduire depuis plus d'un (1) an.

Article 5 : Lot

Le Jeu est composé des dotations suivantes :

- 180 bons d'achat d'une valeur unitaire de 50 € à valoir sur le service Rent and Drop pour toute location d'un utilitaire dans les agences partenaires en France métropolitaine (Corse incluse) entre le 14/09/2024 et le 01/04/2025 ;
- 4 cartes cadeaux EdenRed d'une valeur unitaire de 250 € (validité jusqu'au 01/06/2025).

Article 6 : Déroulement du Jeu

Comme indiqué à l'article 3 ci-avant, toute personne satisfaisant aux conditions de participation telles que définies à l'article 4 ci-dessus et désireuse de participer au Jeu doit prendre en photo l'un (1) de ces cinq (5) Véhicules Logotés **et** poster la photo sur son compte personnel Instagram ou Facebook ou TikTok avec le hashtag « #goldentruck ».

Cette publication doit être accessible et visible par tous.

Chaque semaine, le mercredi, un tirage au sort sera effectué parmi les photos postées sous réserve que le post soit conforme (c'est-à-dire que la photo publiée porte sur un (1) des cinq (5) Véhicules Logotés et qu'elle s'accompagne du hashtag « #goldentruck ») (ci-après « le Tirage Périodique »), dans la limite de 15 Gagnants par semaine.

Le(s) gagnant(s) de ces Tirages Périodiques se verront attribuer un bon d'achat d'une valeur unitaire de 50 € à valoir sur le service Rent and Drop pour toute location d'un utilitaire en France métropolitaine (Corse incluse).

A la fin de la durée du Jeu, un tirage au sort sera effectué parmi l'ensemble des photos postées par les participants satisfaisant aux conditions fixées à l'article 4 ci-avant, sous réserve que le post soit conforme (c'est-à-dire que la photo publiée porte sur un (1) des cinq (5) Véhicules Logotés et qu'elle s'accompagne du hashtag « #goldentruck ») (ci-après « Tirage Final »).

Le(s) gagnant(s) de ce Tirage Final se verront attribuer une carte cadeau d'une valeur unitaire de 250 €.

Chaque participant ne peut remporter qu'un seul lot pendant toute la durée du Jeu.

La participation au Jeu est soumise à la modération des équipes de DRIVALIA FRANCE – Rent and Drop qui vérifierons que les gagnants satisfont aux conditions de participation fixées à l'article 4 ci-avant.

Article 7 : Modalités d'information des gagnants

Après vérification du respect des conditions de participation déterminées à l'article 4 ci-avant, les gagnants seront contactés par courrier électronique par la Société Organisatrice.

Le gagnant doit, dans les sept (7) jours suivant l'envoi de ce courrier électronique, confirmer ses coordonnées. A défaut, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de la Société Organisatrice.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne répond pas aux critères du présent règlement, le lot ne lui sera pas attribué.

Concours Photo Golden Truck

Mise à jour du 18/06/2024

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, la Société Organisatrice se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 8 : Modalités de remise des lots

- Pour les gagnants des bons d'achat Rent and Drop d'une valeur unitaire de 50€ :

Le Gagnant recevra un courrier électronique comportant un code promo à valoir sur le service Rent and Drop pour toute location d'un utilitaire en France métropolitaine (Corse incluse) et indiquant ses conditions d'utilisation.

- Pour les gagnants des cartes cadeaux d'une valeur unitaire de 250 € :

Le Gagnant recevra un courrier recommandé avec accusé de réception contenant le lot.

Les gagnants recevront leur lot dans un délai de 30 jours ouvrés à compter de la confirmation de leurs coordonnées telle qu'exigée à l'article 7 ci-avant.

Les dotations ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et sont non cessibles.

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile (adresse postale ou/et électronique). Toutes fausses informations d'identité ou d'adresses entraînent la nullité de la participation et la perte des gains.

Article 9 : Jeu sans obligation d'achat

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Jeu concours se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif Orange/France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros la minute).

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante : DRIVALIA France - Rent and Drop - « Concours photo Golden Truck » - 540 B allée des hêtres 69760 Limonest France.

Concours Photo Golden Truck

Mise à jour du 18/06/2024

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Article 10 : Limitation de responsabilité

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;
10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu.



Règlement jeu concours

Concours Photo Golden Truck

Mise à jour du 18/06/2024

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion de toute personne aux réseaux sociaux et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du « Concours Photo Golden Truck » s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

Le jeu concours n'est pas géré ou parrainé par la société META propriétaire de la marque Instagram.

La société META propriétaire de la marque Instagram ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié aux jeux concours.

Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu, il conviendra de s'adresser à la Société Organisatrice et non à la société META propriétaire de la marque Instagram.

La Société Organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, compléter, proroger, suspendre, annuler ou reporter tout ou partie de l'Opération, sans préavis, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être réclamé, ou que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Article 11 : Disponibilité du règlement

A compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent règlement.



Règlement jeu concours

Concours Photo Golden Truck

Mise à jour du 18/06/2024

Le règlement est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à la Société Organisatrice à l'adresse suivante : DRIVALIA France - Rent and Drop – « Concours Photo Golden Truck » 540 B allée des hêtres 69760 Limonest France Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

Article 12 : Données personnelles

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, la Société Organisatrice informe les participants qu'elle respecte la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des données qui lui sont communiquées dans le cadre du Jeu.

Les participants sont informés que la Société Organisatrice en sa qualité de responsable de traitement recueille des données personnelles du participant (telles que nom, prénom, civilité, courriel, adresse postale, numéro de téléphone, informations de paiement, coordonnées bancaires) et est amené à effectuer des traitements sur ces données personnelles.

Ces données sont nécessaires à l'exécution du Jeu. La base légale du traitement est l'exécution du Jeu (tirage au sort, attribution des lots, etc.).

Les destinataires des données personnelles du participant sont les personnes habilitées de la Société Organisatrice.

Les données personnelles du participant ne sont pas transférées en dehors de l'Union Européenne.

La Société Organisatrice collecte et conserve les données exclusivement et pour la durée strictement nécessaire pour l'exécution du Jeu. Elles pourront ensuite être archivées pour répondre à un intérêt administratif, à des obligations légales et/ou en cas de mise en jeu de sa responsabilité contractuelle et/ou délictuelle.

Conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD), le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de ses données personnelles. Il dispose également dans certaines conditions d'un droit d'opposition, de limitation au traitement de ses données personnelles. Il dispose aussi d'un droit à la portabilité de ses données personnelles. Il dispose également du droit de refuser tout traitement automatisé des données personnelles le concernant.

Pour exercer ces droits le participant peut adresser une demande à la Société Organisatrice à l'attention du délégué à la protection des données à l'adresse suivante :

Madame Alizée ZINKHAN,
Déléguée à la protection des données
DRIVALIA France
Bâtiment B La Licorne



Règlement jeu concours

Concours Photo Golden Truck

Mise à jour du 18/06/2024

540, allée des hêtres
69760 LIMONEST

Lorsqu'un doute légitime sur l'identité du Client est possible, la Société Organisatrice se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du participant pour l'exercice de ses droits.

Le participant peut contacter la CNIL, en ligne ou par courrier postal, s'il estime que la protection de ses données personnelles n'a pas été assurée par la Société Organisatrice.

L'ensemble des dispositions liées à la protection des données personnelles est consultable sur le site Internet de DRIVALIA France à l'adresse suivante :

www.drivalia.fr/protection-des-donnees

Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin de Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Article 13 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : jeu-concours@rentanddrop.com et au plus tard trente (30) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement.

En cas de désaccord persistant, tout litige sera soumis au tribunal compétent.